



FR

AL-ALAC-ST-0915-01-00-FR

TEXTE ORIGINAL : anglais

DATE : 6 septembre 2015

STATUT : version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC concernant le rapport thématique préliminaire sur les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération pour remplacer le WHOIS

Introduction

Carlton Samuels, membre de l'Organisation régionale At-Large Amérique latine et Caraïbes (LACRALO), a élaboré la première ébauche de la déclaration de l'ALAC.

Le 24 août 2015, cette première ébauche a été publiée sur [l'espace de travail At-Large pour le rapport thématique préliminaire sur les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération pour remplacer le WHOIS](#).

Le même jour, Alan Greenberg, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques d'envoyer à tous les membres At-Large un appel à commentaires sur la déclaration via la [liste de diffusion d'annonces de l'ALAC](#).

Le 1er septembre 2015, une version contenant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification par l'ALAC de la déclaration proposée.

Le 6 septembre 2015, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Les résultats sont disponibles sur <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=5002hwiYlq6eGqJTBB3ldJzK>.

Déclaration de l'ALAC concernant le rapport thématique préliminaire sur les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération pour remplacer le WHOIS

L'ALAC apporte tout son soutien aux recherches et aux recommandations contenues dans le rapport thématique préliminaire. Nous sommes tout particulièrement impressionnés par le résumé clair et cohérent des principales activités, études et initiatives de mise en œuvre en matière d'élaboration de politiques pour le WHOIS.

Le WHOIS est et restera une priorité pour l'ALAC et notre engagement dans des activités d'élaboration de politiques pour le WHOIS a été considérable au fil des ans. L'ALAC a adopté la position suivante et souhaite la réitérer : Avant de créer un nouveau cadre politique pour des services d'annuaire de données d'enregistrement (RDS) de nouvelle génération visant à remplacer l'ancien système du WHOIS, des questions fondamentales eu égard aux objectifs, aux utilisations, à la collecte, à la maintenance et à la fourniture de données d'enregistrement doivent être résolues. L'ALAC se réjouit du fait que le rapport souscrit à notre position de longue date.

L'ALAC soutient l'ensemble du processus d'élaboration de politiques (PDP) proposé, y compris l'approche triphasique recommandée par le personnel de l'ICANN pour l'organisation du travail. Notamment, « la question proposée soulevée à des fins d'examen » (2.2.a.), qui concerne les questions fondamentales relatives au WHOIS, indiquera au groupe de travail chargé du PDP à l'initiative du Conseil d'administration la bonne direction à prendre pour débiter son travail. De plus, l'ALAC est en tout point d'accord avec la recommandation du personnel de l'ICANN selon laquelle le PDP ne devrait être engagé qu'après un examen attentif des recommandations du groupe de travail d'experts (EWG) sur les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD. Le rapport final de l'EWG fait part de plusieurs préoccupations relatives aux politiques du WHOIS qui sont étroitement liées, et le PDP doit faire avancer le processus de l'EWG en analysant les éléments, exigences et objectifs fondamentaux des données d'enregistrement gTLD afin de déterminer s'il est nécessaire de remplacer le WHOIS par des RDS de nouvelle génération, et si oui pourquoi. Aussi, nous sommes d'accord avec le fait qu'il est important de disposer d'un PDP performant afin de résoudre une multitude de problèmes détectés dans l'ancien système du WHOIS.

La mise en œuvre du cadre de processus proposé pour le PDP sera d'un grand intérêt pour l'ALAC. L'ALAC espère et est convaincu que des mesures suffisantes seront mises en place afin d'assurer une participation équitable et représentative de l'ensemble des parties prenantes au PDP, processus au cours duquel les membres prendraient en considération tous les avis et seraient désireux de dégager un consensus.

L'engagement de la communauté des utilisateurs finaux dans ce PDP constitue un enjeu majeur. L'ALAC estime que cette question critique requiert des contributions de la communauté au sens large ainsi que des mesures extraordinaires afin d'assurer un niveau élevé de participation multipartite. Alors que la version préliminaire de la charte indique que le groupe de travail chargé du PDP sera « ouvert à toutes les [parties] intéressées », l'engagement à long

terme requis par ce PDP, non seulement au sein du groupe de travail chargé du PDP dans son ensemble mais également dans le cadre des sous-groupes que le processus triphasique pourrait éventuellement créer, peut empêcher une participation équitable. L'ALAC craint que les bénévoles issus de la communauté des utilisateurs finaux, dont la participation est uniquement possible en dehors de leurs heures de travail et autres engagements personnels, ne soient confrontés à des problèmes insurmontables. De par notre expérience, nous savons que les questions complexes soulevées par ce PDP impliqueront la tenue de réunions en face à face entre le groupe de travail chargé du PDP et les futurs sous-groupes, la participation des utilisateurs finaux bénévoles sera ainsi soumise à des contraintes financières. Par conséquent, les revendications des utilisateurs finaux pourraient être occultées par celles des parties intéressées qui participent au PDP dans le cadre de leur travail, défendent leurs intérêts commerciaux et reçoivent une aide de leur organisation.

L'ALAC veillera à ce que les mesures visant à assurer la plus large participation possible au sein du groupe de travail chargé du PDP et des sous-groupes soient dûment prises en compte et mises en œuvre.